

# Volume d'activité ambulatoire en dentisterie selon le convention- nement du prestataire

## Actualisation données 2022

### 2023

**Auteurs :** Françoise De Wolf, Didier Willaert

## Colophon

- Sujet :** Actualisation de l'analyse de l'activité ambulatoire selon le conventionnement des dentistes en 2022 afin d'évaluer l'évolution de la sécurité tarifaire en dentisterie
- Date de publication :** 22 avril 2024
- Rédaction [et traduction] :** Françoise De Wolf
- Références recommandées :** De Wolf Françoise, Didier Willaert, (2023), Volume d'activité ambulatoire en dentisterie selon le conventionnement du prestataire, AIM Agence Intermutualiste, Bruxelles.
- Coordonnées :** ASBL AIM • Avenue du Boulevard 21 B7 • 1210 Bruxelles  
Tél. 02 891 72 11 • [ima-aim@intermut.be](mailto:ima-aim@intermut.be) • [www.ima-aim.be](http://www.ima-aim.be)  
BCE 0478.655.210 • RPM Bruxelles

*Ce document est disponible en téléchargement sur le site web [www.ima-aim.be](http://www.ima-aim.be).*

*La reproduction partielle de ce document est autorisée à condition que la source soit mentionnée.*

# Table des matières

<b>1.</b>	<b><u>Introduction</u></b> .....	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b><u>Méthodologie</u></b> .....	<b>2</b>
<b>3.</b>	<b><u>Résultats</u></b> .....	<b>4</b>
3.1.	<u>Dentistes actifs en ambulatoire</u> .....	4
3.2.	<u>Nombre de dentistes selon le conventionnement</u> .....	5
3.3.	<u>Volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement</u> .....	7
3.4.	<u>Statut conventionnement du dentiste vs volume de contacts selon le statut du prestataire</u> .....	9
3.5.	<u>Comparaison régionale</u> .....	10
3.6.	<u>Sécurité tarifaire pour les patients précarisés</u> .....	11



# 1. Introduction

Ce rapport analyse les évolutions du volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement du prestataire, qui faisait l'objet du rapport « Volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement » d'octobre 2020, ceci afin d'évaluer les évolutions en terme de sécurité tarifaire pour le patient.

La proportion de contacts des patients avec un prestataire conventionné donne une indication sur l'accessibilité financière, indépendamment de protections particulières (souscription individuelle à des assurances privées...).

L'analyse porte uniquement sur le statut de conventionnement du prestataire. Bien qu'un prestataire non conventionné ne facture pas nécessairement un montant plus élevé au patient, celui-ci n'a cependant aucune garantie au préalable à ce sujet.



## 2. Méthodologie

La méthodologie adoptée est la même que dans le rapport de 2020.

Les **contacts ambulatoires** sont définis comme suit : minimum 1 prestation de l'article 5 de la nomenclature par affilié à un organismes assureur et par jour

L'analyse porte sur les **dentistes** reconnus, hors prestataires en formation, avec une distinction selon la spécialité (dentiste généraliste / orthodontiste / parodontologue / médecin stomatologue)

**Prestataire « actif en ambulatoire » - seuil d'activité** : un dentiste est considéré comme actif s'il a attesté au minimum **500 contacts ambulatoires** au cours de l'année.

### **Conventionnement** :

En cas de changement de statut de conventionnement en cours d'année, le statut de conventionnement du prestataire « actif en ambulatoire » est déterminé par sa situation la plus récente au cours de l'année concernée.

Le conventionnement du contact est déterminé par le statut de conventionnement du prestataire qui l'a attesté, à la date de la prestation.

## Limites

Le respect des tarifs de la convention n'est pas garanti pour les contacts attestés par des prestataires non conventionnés ou partiellement conventionnés. L'attestation de prestations par ces derniers n'implique toutefois pas l'application systématique de suppléments d'honoraires. Etant donné le manque de transparence concernant l'attestation effective de suppléments d'honoraires, cet aspect n'a pas été étudié ici. Le présent rapport vise à évaluer l'éventualité de se voir attester des suppléments d'honoraires, il n'évalue pas l'attestation effective de ceux-ci.

Pour les prestataires partiellement conventionnés, les données de facturation ne permettant pas de distinguer les prestations réalisées au cours des périodes pendant lesquels le prestataire applique les tarifs de la convention des autres prestations. Nous avons dès lors isolés ces prestations dans une catégorie « partiellement conventionnés ».

Cette étude étant basée sur une sélection de codes nomenclature, l'activité ne donnant pas lieu à l'attestation de ces codes nomenclature.

Vous trouverez des informations complémentaires sur les aspects méthodologiques dans le rapport 2020<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement, AIM, octobre 2020. [https://www.ima-aim.be/IMG/pdf/fr - rapport - volume d activite ambulatoire selon le conventionnement.pdf](https://www.ima-aim.be/IMG/pdf/fr_-_rapport_-_volume_d_activite_ambulatoire_selon_le_conventionnement.pdf)



## 3. Résultats

### 3.1. Dentistes actifs en ambulatoire

Le tableau suivant reprend, pour 2018 et 2022,

- Le nombre de dentistes qui figure dans les statistiques de conventionnement de l'INAMI
- Le nombre de dentistes qui ont attesté minimum 500 contacts au cours de l'année concernée
- Le nombre de contacts attestés par les dentistes qui ont attesté minimum 500 contacts au cours de l'année concernée

**Tableau 1 : Evolution du nombre de dentistes et de contacts (2018-2022)**

	2018	2022
<b>Nombre de dentistes (INAMI)</b>	9.516	10.848
<b>Nombre de dentistes avec <math>\geq 500</math> contacts ambulatoires (IMA)</b>	7.203	7.268
<b>Nombre de contacts avec des dentistes « actifs dans le secteur ambulatoire »</b>	13.027.094	12.973.097

- Le nombre de dentistes a augmenté entre 2018 et 2022. Le nombre de contacts a diminué entre 2018 et 2022

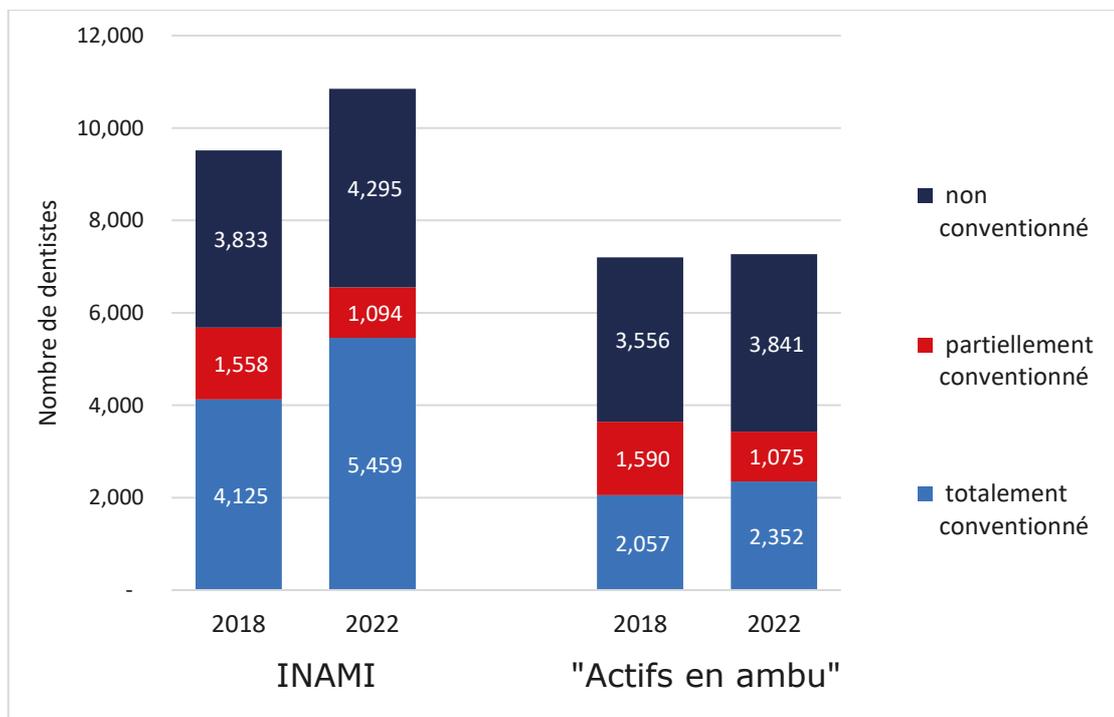
- Le nombre de dentistes « actifs en ambulatoire » (plus de 500 contacts ambulatoires) est inférieur au nombre total de dentistes (INAMI).

## 3.2. Nombre de dentistes selon le conventionnement

Le graphique suivant illustre l'évolution entre 2018 et 2022 :

- du nombre de dentistes de chaque statut de conventionnement (statistiques de conventionnement de l'INAMI)
- du nombre de dentistes ayant une activité ambulatoire (minimum 500 contacts)<sup>2</sup>.

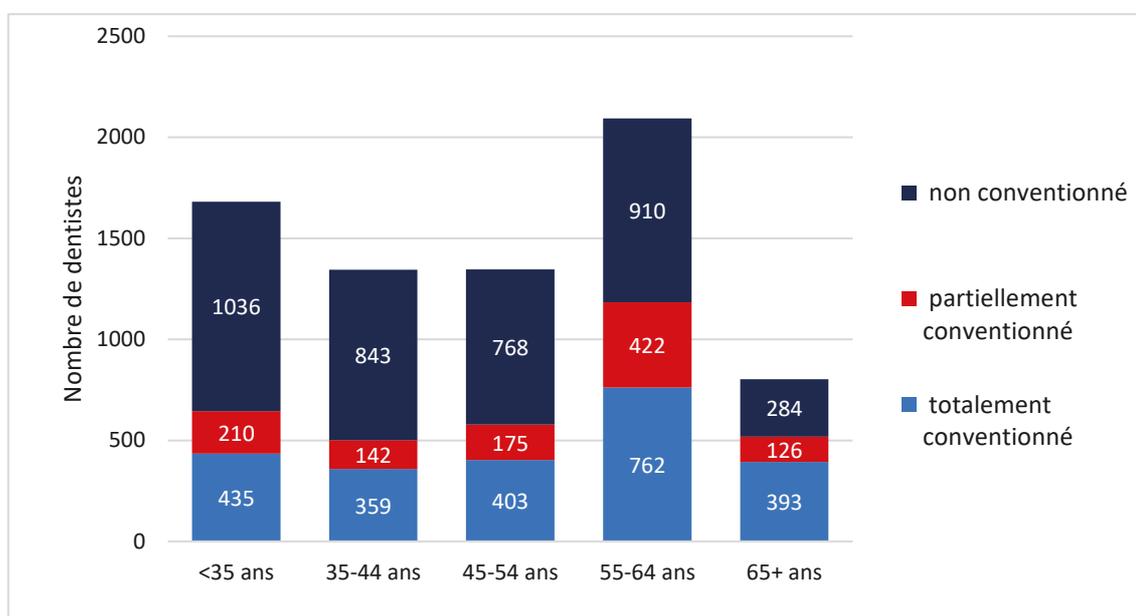
**Graphique 1 : Comparaison statistiques officielles INAMI vs dentistes « actifs en ambulatoire » - 2018 - 2022**



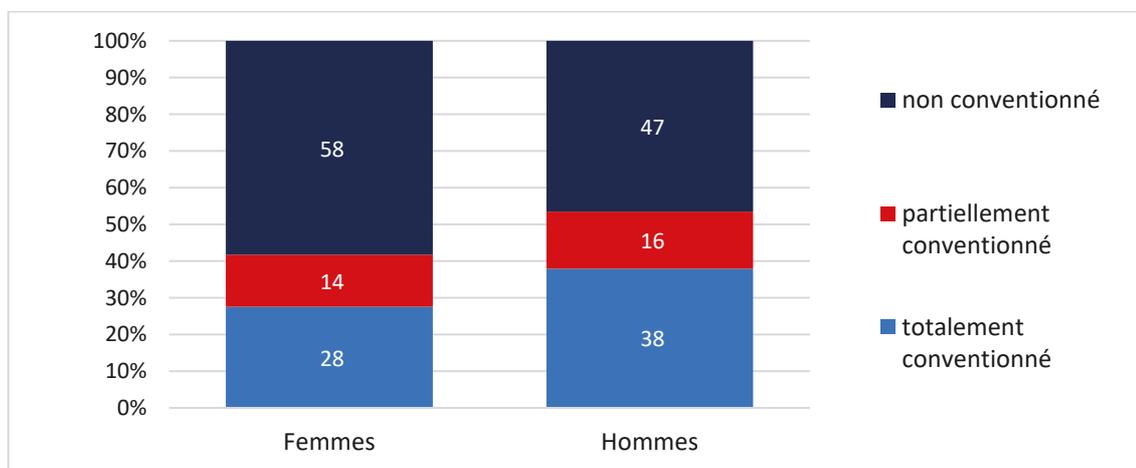
<sup>2</sup> La méthodologie d'attribution du statut en cas de changement de statut en cours d'année a été modifiée entre 2018 et 2022. Pour 2022, c'est le dernier statut de 2022 qui est attribué, alors que pour 2018, priorité était donnée au conventionnement partiel, puis au conventionnement total. Le nombre de dentistes « actifs en ambulatoire » peut dans certains cas dépasser le nombre total de dentistes INAMI, par exemple si des dentistes débutent leur activité ou s'ils changent de statut en cours d'année.

- Le nombre de dentistes conventionnés et de dentistes non conventionnés a augmenté de 2018 à 2022, alors que le nombre de dentistes partiellement conventionnés a diminué sur la même période.
- C'est essentiellement parmi les dentistes conventionnés que la différence entre le nombre de prestataires « actifs en ambulatoire » le nombre total de prestataires (INAMI) est le plus important.

**Graphique 2 : Nombre de dentistes « actifs en ambulatoire » par catégorie d'âge et statut de conventionnement**



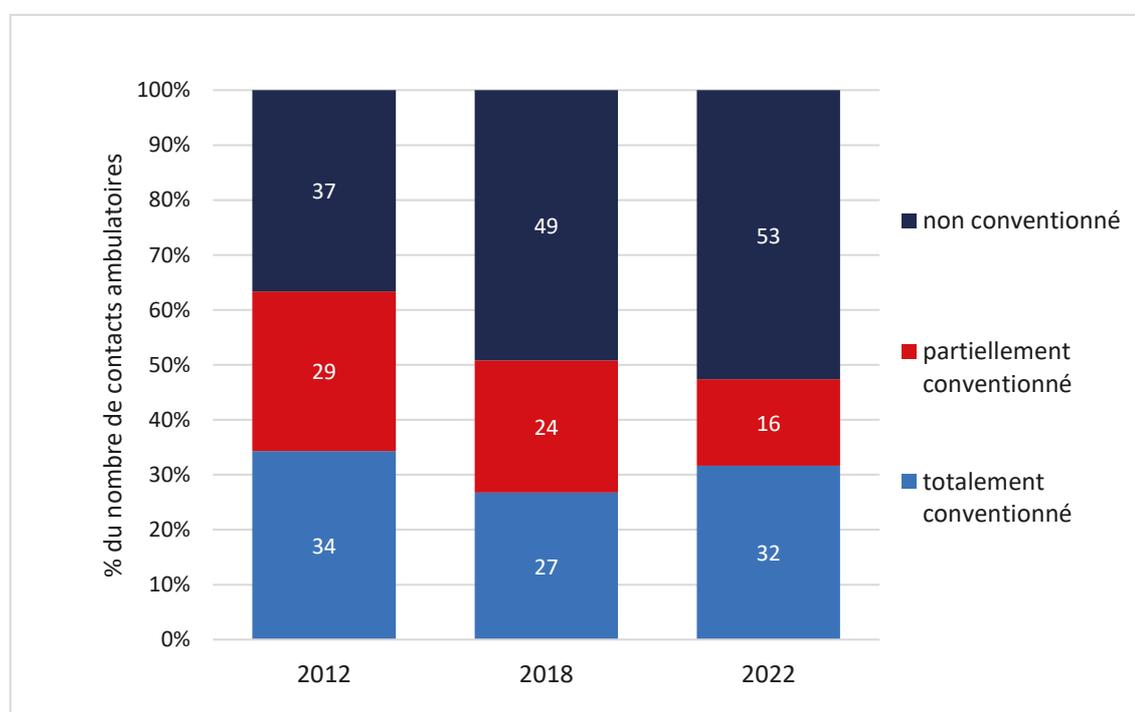
**Graphique 3 : Taux de conventionnement des dentistes « actifs en ambulatoire » selon le sexe**



### 3.3. Volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement

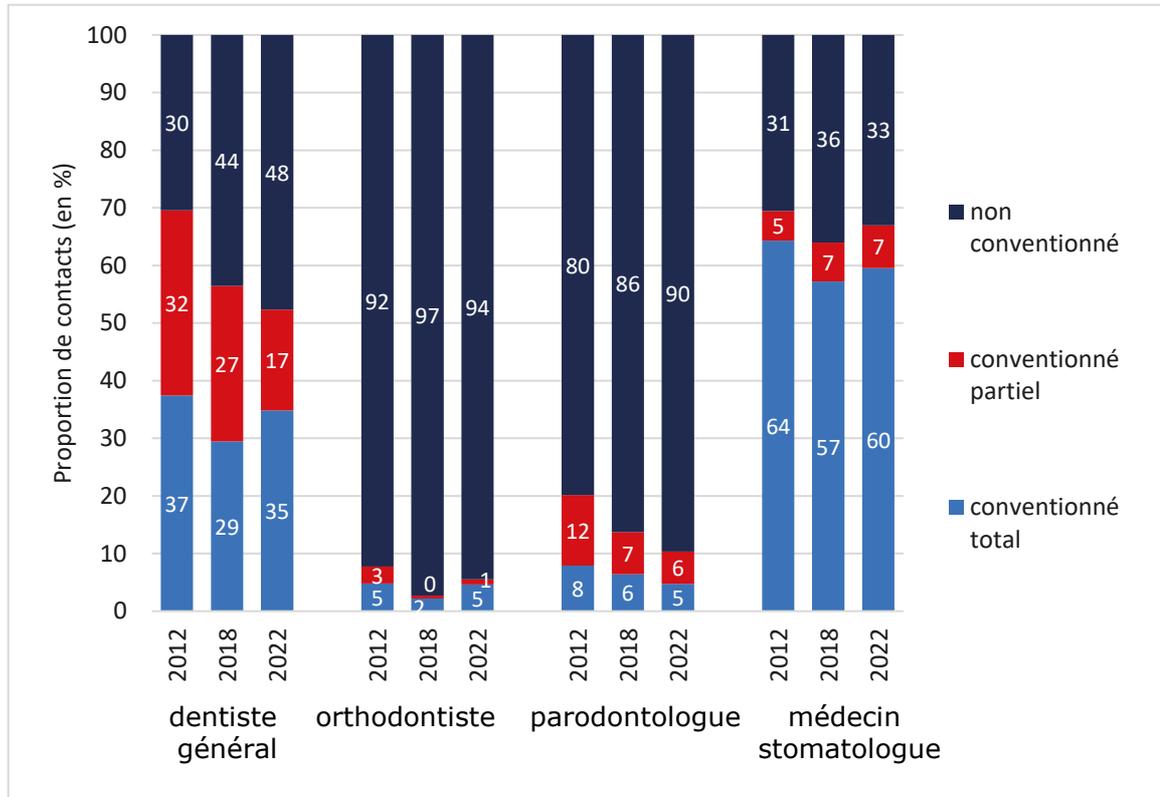
Le graphique suivant illustre l'évolution de la proportion de contacts attestés par des dentistes totalement conventionnés, partiellement conventionnés ou non conventionnés

**Graphique 4 : Evolution 2012-2022 de la proportion (en %) du nombre de contacts selon le conventionnement du prestataire**



- Un contact sur 3 est attesté par un dentiste totalement conventionné.
- Plus de la moitié des contacts sont attestés par des dentistes non conventionnés. Cette proportion est en augmentation depuis [2012](#).
- La proportion de contacts attestés par des dentistes partiellement conventionnés diminue depuis 2012.

**Graphique 5 : Répartition du nombre de contacts selon le conventionnement du prestataire par spécialités – Evolution 2018-2022**



- La proportion de contacts attestés par des prestataires conventionnés varie fortement selon les spécialités.

### 3.4. Statut conventionnement du dentiste vs volume de contacts selon le statut du prestataire

Le tableau suivant compare le pourcentage de dentistes selon le statut de conventionnement à la répartition du volume de contacts selon le statut de conventionnement du dentiste qui a attesté le contact, par spécialité

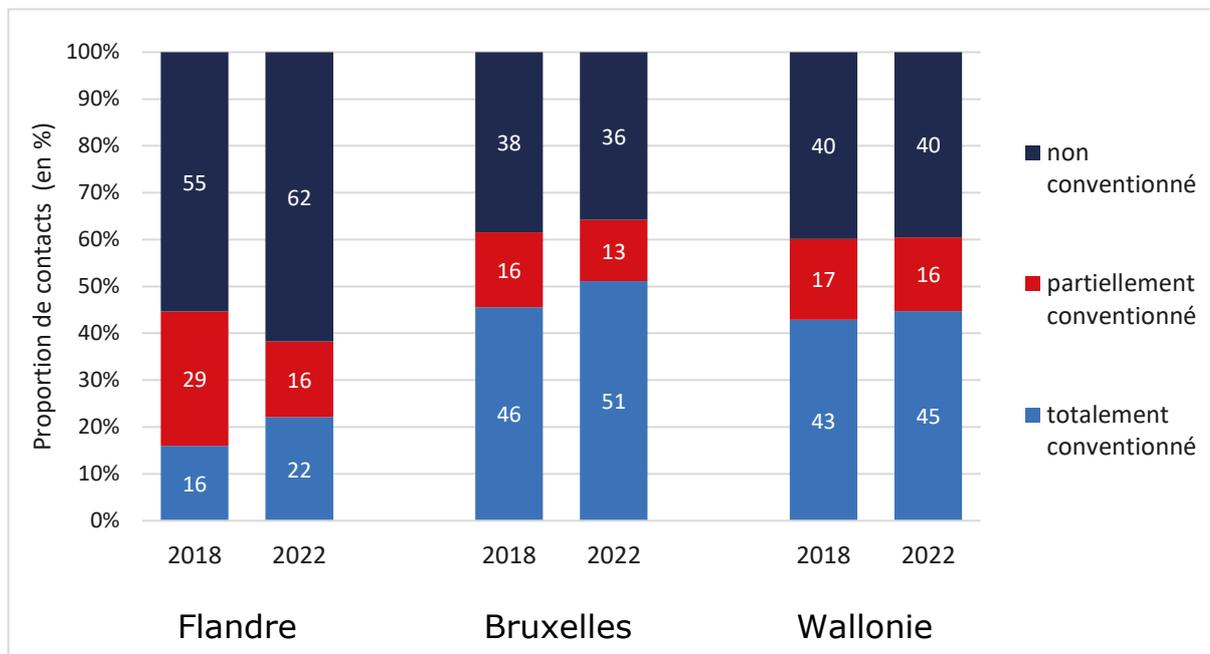
**Tableau 2 : Comparaison taux de conventionnement vs volume de contacts selon le statut du dentiste**

	Prestataires « actifs dans le secteur ambulatoire » (en %)			Volume de contacts (en %)		
	Totalement conventionné	Partiellement conventionné	Non conventionné	Totalement conventionné	Partiellement conventionné	Non conventionné
<b><u>Dentisterie</u></b>	32,4	14,8	52,8	31,7	15,7	52,6
Dentisterie générale	34,7	16,1	49,3	34,8	17,5	47,7
Orthodontistes	4,6	0,9	94,5	4,6	0,9	94,4
Parodontologues	5,4	4,9	89,7	4,7	5,6	89,7
Médecin stomatologue	58,9	6,8	34,2	59,5	7,4	33,0

La répartition de contacts ambulatoires selon le conventionnement peut s'écarter du taux de conventionnement des prestataires.

### 3.5. Comparaison régionale

**Graphique 6 : Comparaison régionale de la répartition du nombre de contacts selon le statut de conventionnement du prestataire – Evolution 2018-2022**



La région est définie sur base du domicile du patient.

- La prise en compte du domicile du patient met en évidence d'importantes différences géographiques.

### 3.6. Sécurité tarifaire pour les patients précarisés

**Graphique 7 : Evolution de la répartition du nombre de contacts selon le conventionnement du prestataire, par statut social du patient – Evolution 2018-2022**

